

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 18 (1933)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Idées directrices

Pour les Caisses rurales comme pour les individus, le grand danger de la vie sociale, c'est l'isolement. A elles aussi d'appliquer le divin avertissement: *Voe soli*. C'est pourquoi, à l'instar de ce que Raiffeisen avait fait en Allemagne, en groupant les Caisses en Fédération: l'union fait la force, le curé Traber, l'infatigable et intelligent apôtre de l'œuvre en Suisse, a tenu à fonder l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

Sans le secours et le contrôle de l'Union, les Caisses sont exposées à éliminer quelques principes essentiels à l'œuvre sous prétexte d'adaptation au milieu, à s'écarter de ses prescriptions fondamentales, à compliquer leur comptabilité, à se relâcher de la surveillance indispensable, et à manquer de fonds, ou à devoir se les procurer à un prix plus onéreux, quand l'argent devient rare.

Par l'association, il est paré à tous ces dangers. En rassemblant leurs ressources dans une Caisse centrale, — et non seulement leurs propres épargnes mais aussi les dépôts des tiers, — les Caisses Raiffeisen l'y retrouveront en tous temps et à des conditions favorables.

Dr. Xavier Jobin, Berne,
(Les Caisses Raiffeisen, 1911).

Les organisations Raiffeisen suisses en 1932

L'activité des Caisses locales jugées d'après la statistique au 31 décembre 1932
(suite)

L'Union a enregistré l'an dernier 31 admissions, qui sont résultées de la fondation de nouvelles Caisses dans 10 cantons différents. Une sortie est intervenue d'autre part, celle de la Caisse de Romont, qui a donné sa démission pour éviter l'exclusion. Zoug et Bâle-Ville sont maintenant les seuls cantons suisses qui ne possèdent encore aucune

Caisse Raiffeisen. Les nouvelles fondations ont toutes eu lieu dans des villages à proximité immédiate d'anciennes Caisses. De façon continue depuis 1928, c'est l'Oberland bernois qui chaque année enregistre le plus grand nombre de fondations. De 53 qu'il était précédemment, le nombre des Caisses bernoises a sauté à 63, et le canton de Berne a passé du 6me au 4me rang de la statistique en ce qui concerne le nombre des Caisses. Le Valais est le canton où les Caisses Raiffeisen sont le plus répandues; on en compte 96. St-Gall vient ensuite avec 67 Caisses, immédiatement suivi par Argovie avec 66 sections. Soleure a enregistré 6 nouvelles fondations portant à 62 le nombre des Caisses du canton. Argovie, Fribourg et Lucerne ont tous augmenté leur effectif de 3 unités, Genève de deux, Nidwald, Vaud, Valais et Zurich d'une unité. Les cantons de Glaris, Neuchâtel et Tessin n'ont pour l'instant qu'une seule Caisse Raiffeisen. Des fondations intervenues en 1932, 22 sont de langue allemande et 9 de langue française. Sonvico dans le Tessin est jusqu'ici la seule « Cassa rurale ». On rencontre des « Cassa de sparn e imprest » dans les villages romanches de Disentis, Munster, Ponte et Truns. Les « Caisses de Crédit Mutuel » sont au nombre de 29 dans le Jura bernois, 46 en Fribourg romand, 12 à Genève, 1 à Neuchâtel, 46 dans le canton de Vaud 52 en Valais romand. La Suisse allemande possède un faisceau de 380 « Darlehenskassen ».

10 nouvelles Caisses ont terminé en

	1932	1931	Augmentation 1932
<i>a) Passifs</i>			
Parts sociales	4,345,689.85	4,053,011.80	292,678.05
Caisse d'épargne	159,143,181.36	144,415,281.39	14,727,899.97
Comptes de dépôts	21,712,097.38	17,887,484.17	3,824,613.21
Obligations	80,113,223.59	75,743,616.79	4,369,606.80
Comptes courants créanciers	48,099,522.85	45,447,688.29	2,651,834.56
Intérêts partiels	1,869,289.54	1,786,226.47	83,063.07
Réserves	9,324,461.60	8,459,182.16	865,279.44
	324,607,466.17	297,792,491.07	26,814,975.10
<i>b) Actifs</i>			
Caisse	2,387,189.18	2,379,225.65	7,963.53
Prêts à terme	236,051,066.13	212,694,454.37	23,356,611.76
Comptes courants débiteurs	80,552,324.90	77,563,028.50	2,989,296.40
Actifs transitoires	5,616,885.96	5,155,782.55	461,103.41
	324,607,466.17	297,792,491.07	26,814,975.10

1932 leur premier quart de siècle d'activité. Jusqu'à maintenant 96 Caisses Raiffeisen ont déjà commémoré leur jubilé de 25 ans d'existence.

Le chiffre des membres a passé au cours de l'exercice de 48,318 à 51,386. 1168 nouveaux sociétaires proviennent des Caisses Raiffeisen qui se sont constituées au cours de l'année et 1900 des anciennes sections. Chaque Caisse a un effectif moyen de 90 sociétaires; Mels (St-Gall) tient le record avec 546 membres. 7 autres Caisses ont plus de 300 sociétaires. Des Caisses romandes c'est Ollon (Vaud) qui occupe le premier rang avec 289 membres. Sonvico, dans le Tessin, en compte 65. Il est intéressant de relever que les 92 Caisses des cantons de St-Gall et Thurgovie ont, à elles seules, 12,566 sociétaires, soit à peu près autant que toutes les 186 Caisses de la Suisse française qui en comptent 12,669. Avec exactement une douzaine chacune, ce sont les Caisses de Collex (Genève), Lommiswil (Soleure) et Miège (Valais) qui comptent le moins de sociétaires.

Conformément aux statuts, chaque sociétaire est tenu de souscrire une part sociale qui est généralement de Fr. 100.—. Les versements ainsi effectués forment un capital social global de Fr. 4,3 millions, auquel Fr. 193,348 d'intérêt ont été payés l'an dernier. Le taux moyen bonifié est de 4 ½ %. Les statuts prévoient un taux maxima de 5 %.

Voici dans quelles proportions les différents chapitres du bilan participent à l'augmentation.

L'augmentation du **chiffre du bilan** est donc de 27 millions en chiffre rond, soit de 9 %. Grâce à la confiance et à la considération dont elles sont aujourd'hui l'objet, les Caisses Raiffeisen suisses ont obtenu l'an dernier plus de capitaux qu'elles n'avaient pu en recueillir au cours des années de début allant de 1900 à 1908.

Les Caisses de Ponthaux, Flumenthal, Günsberg et Altbüron, fondées vers la fin de l'année seulement, n'ont pas dressé de bilan pour 1932. Les 27 autres nouvelles Caisses participent à l'augmentation dans la respectable proportion de Fr. 1,409,104.28. Dans les cantons de Genève, Berne, Appenzell Rh.-Int., Obwald et Zurich, l'augmentation du bilan est supérieure à 30 %. Elle va également de 9 à 20 % dans les cantons de Glaris, Grisons, Tessin, Uri, Valais, Lucerne, Argovie, Thurgovie, Nidwald et Soleure. Des 571 Caisses affiliées, 56 seulement ont vu leur bilan légèrement diminuer, 7 sont restées sur leurs positions, et 508 enregistrent une augmentation.

C'est la Caisse de Ringgenberg (Berne), nouvellement fondée, qui possède le plus petit bilan, soit Fr. 2068.45. Au haut de l'échelle, nous trouvons alors la Caisse de Neukirch-Egnach (Thurgovie), fondée en 1911, avec un bilan de Fr. 8,48 millions. 9 Caisses ont dépassé en 1932 le premier million de chiffre de bilan. Le nombre des sections « millionnaires » est actuellement de 99. La somme moyenne du bilan est de Fr. 568,000 par Caisse, contre Fr. 551,000 l'année précédente.

La **Caisse d'épargne** a bénéficié de plus de la moitié des nouveaux dépôts effectués. Le nombre des déposants a augmenté de 10,313 et atteint maintenant 152,853. La moyenne par carnet est de Fr. 1041.15. Tous les dépôts d'épargne forment un capital global de Fr. 159,1 millions, auquel viennent s'ajouter Fr. 21,7 millions formés par les versements effectués sur 5159 carnets de dépôts (comptes à six mois de préavis). Les comptes d'épargne et de dé-

Total des dépôts à fin 1931	Fr. 162,302,000.—
Nouveaux versements en 1932	» 46,359,000.—
Intérêts capitalisés	» 6,401,000.—
	Fr. 215,062,000.—
Remboursements durant l'année	» 34,207,000.—
Total des dépôts à fin 1932	» 180,855,000.—

pôt présentent la situation suivante pour 1932.

Un développement réjouissant de l'épargne peut être constaté dans tous les cantons. Argovie compte par exemple 2,000 nouveaux carnets avec Fr. 2,7

millions, ce qui représente une augmentation de 13 %. Soleure annonce également 1,600 nouveaux carnets avec Fr. 2 millions de nouveaux capitaux (augmentation 8 %). Le fait que l'an dernier les dépôts dans les Caisses Raiffeisen ont été reconnus comme placements pupillaires dans ces deux cantons a certainement contribué à ce beau résultat. Le canton du Valais annonce 600 nouveaux carnets d'épargne pour une somme globale de Fr. 600,000 et en même temps 300 nouveaux carnets de dépôts pour une somme globale de Fr. 1.17 millions.

Pendant que les dépôts d'épargne forment en moyenne le 50 % de la somme du bilan, ils vont jusqu'à atteindre même le 75 % de tous les dépôts dans le canton de Soleure. Le nombre des déposants d'épargne est trois fois plus conséquent que celui des sociétaires.

Les placements à terme, contre **obligations**, dépassent Fr. 80 millions contre 75,7 millions l'année précédente. L'augmentation est ici, en conséquent, de 7 % environ. La moyenne par obligation est de Fr. 2,000.—. Le nombre des obligations est inférieur à celui des sociétaires dans tous les cantons à l'exception des Grisons, Schaffhouse, St-Gall et Thurgovie. Il y a en Valais par exemple 15 fois moins d'obligataires que de sociétaires, alors que le canton de Thurgovie compte 3 obligations pour un sociétaire. 118 Caisses bénéficient de la faveur accordée aux établissements de crédit foncier lors de la perception du droit de timbre fédéral, parce qu'elles possèdent plus du 60 % de leurs actifs en prêts hypothécaires fermes.

	1932	1931	Augmentation en 1932
Carnets d'épargne	152,853	142,540	10,313
Prêts à terme	56,369	51,088	5,281
Obligations	36,408	34,730	1,678
Comptes de dépôts	5,159	4,251	908
Comptes courants créanciers	21,272	21,382	Diminution 110
Comptes courants débiteurs	13,624	12,813	811
Total	285,685	266,804	18,881

Au chapitre des **comptes courants** avec les clients et avec la Caisse Centrale on trouve les chiffres suivants :

21,272 comptes créanciers avec Fr. 48 millions de dépôt.

13,624 comptes de crédit avec Fr. 80,5 millions de débit.

Par rapport à l'an dernier, les soldes ont augmenté de 2,6 respectivement de 2,9 millions. La somme des comptes créanciers a augmenté dans une pro-

portion plus forte que celle des crédits accordés. Le nombre des titulaires de comptes créanciers est inférieur de 110 à celui de l'an dernier, mais par contre les titulaires de comptes de crédit ont augmenté de 811. En moyenne, il y a 2 comptes courants par sociétaire. Cette proportion est supérieure toutefois dans les cantons d'Appenzell, Fribourg, St-Gall, Schaffhouse, Thurgovie et Vaud où le compte courant est très répandu. Seules 10 Caisses n'ont pas de compte courant avec leur clientèle.

Les **chiffres du roulement** sont particulièrement influencés par la densité plus ou moins forte des comptes courants. Avec 639 millions chiffre global, les Caisses ont enregistré en moyenne un mouvement d'affaires double de la somme du bilan. Dans le canton de Fribourg, le roulement ne dépasse cependant que de la moitié le chiffre du bilan, et dans le canton de Soleure seulement d'un tiers. Cette situation résulte du fait que dans le canton de Fribourg, la forme du compte courant est adoptée même pour certains prêts hypothécaires fixes et que dans le canton de Soleure la population agricole commence seulement à utiliser le compte courant à côté du carnet d'épargne. Du roulement global Fr. 187 millions sont absorbés par les seules relations avec la Caisse Centrale de l'Union. Le mouvement d'affaires est resté sur le même niveau que l'année précédente, mais par contre le nombre des tractations a augmenté de 19,105 pour atteindre 715,521. Le nombre des **comptes ouverts** a aussi augmenté. Le tableau ci-après établit la comparaison entre les deux derniers exercices : (A suivre)

Les banques suisses en 1932

Dans une brochure de 91 pages, le Bureau statistique de la Banque nationale suisse commente les bilans des divers établissements financiers de notre pays et met en relief l'activité déployée en 1932, par le moyen de tableaux statistiques dont l'étude est des plus intéressantes.

Le **nombre des établissements financiers** incorporés dans la statistique est de 309. Les 571 Caisses Raiffeisen y figurent en bloc comme unité. Elles seules se sont multipliées, et accusent une augmentation de 30 par rapport à l'an

dernier. La Banque de Montreux actuellement en liquidation a disparu de la statistique.

Les 309 banques de notre pays sont classées en différentes catégories. Il y a 27 banques cantonales, 8 grandes banques, 81 importantes banques locales, 100 moyennes et petites banques locales, l'Association de Caisses Raiffeisen et 92 Caisses d'épargne. A côté de la Caisse de prêts de la Confédération, et des deux centrales d'émission de lettres de gage, la Caisse centrale de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen figure également pour la première fois séparément dans la statistique. Jusqu'à maintenant on avait tenu compte seulement des chiffres des Caisses locales. Si l'on prend en considération tous les sièges, succursales, agences, correspondants, la Suisse ne compte aujourd'hui pas moins de 3012 offices de banque. En 1913, il y en avait 1880. Comme le relève spécialement le rapport, l'augmentation intervenue dès lors est due principalement à l'institution de Caisses Raiffeisen.

Depuis 1930, le chiffre du bilan de l'ensemble des banques a rétrogradé jusqu'à 19,9 milliards de francs à fin 1932. La diminution est d'un demi milliard pour 1932 : elle avait été de 1 milliard en 1931. Il est intéressant de relever que seules les grandes banques accusent une diminution de bilan ; le déficit est pour elles de 742 millions de francs, soit de 10 %, ramenant ainsi le chiffre total de leur bilan au 31 décembre 1932 à 6429 millions de francs. Tous les autres groupes bancaires accusent par contre une augmentation dans les proportions suivantes :

	Augmentation en millions de fr. en 1932	Augmentation en %	Somme fin 1932, en mil. de fr. de fr.
Banques cantonales	120	1,7	7,686
Importantes banques locales	8	0,2	3,557
Moyennes et petites banques locales	6	1,1	537
Caisses Raiffeisen	27	9,0	325
Caisses d'épargne	60	4,4	1,411

L'évolution du chiffre du bilan des différents groupes bancaires durant les années 1930-1932 est tout à l'avantage des Caisses Raiffeisen, comme le démontre le tableau suivant :

	Bilan		Fluctuations		Bilan		Fluctuations	
	fin 1930	pour 1931	pour 1932	fin 1932	en % pour	1931-1932		
Banques cantonales	7465	+ 101	+ 120	7686	+ 2,9 %			
Grandes banques	8578	-1407	-742	6429	-25,0 %			
Import. banques locales	3447	+ 102	+ 8	3557	+ 3,1 %			
Moyennes et petites banques locales	507	+ 24	+ 6	537	+ 5,9 %			
Caisses d'épargne	1266	+ 85	+ 60	1411	+ 11,4 %			
Caisses Raiffeisen	267	+ 31	+ 27	325	+ 21,7 %			

Ainsi, durant le même laps de temps, les Caisses Raiffeisen ont vu leur bilan se majorer de 21 %, alors que l'augmen-

tation n'était que de 3 % pour les banques cantonales et que les grandes banques intéressées dans les affaires internationales voyaient fondre leur bilan dans la proportion de 25 %.

Les dépôts d'épargne de l'ensemble des banques sont en augmentation de 180 millions et atteignent 5944 millions à fin 1932. Comme c'est le cas du reste pour la plupart des autres chapitres du bilan, on constate ici une régression pour les grandes banques et une augmentation pour les autres groupes bancaires. Cette augmentation de l'épargne n'est pas un signe de la prospérité du pays, car elle provient en effet en bonne partie de transferts des chapitres des obligations et des comptes courants. L'augmentation nette de l'épargne a été de 5,92 % pour les banques cantonales, de 2,2 % pour les importantes banques locales, de 2,9 % pour les moyennes et petites banques locales, de 11,4 % pour les Caisses Raiffeisen, et de 5,3 % pour les Caisses d'épargne. Les Banques cantonales ont payé un taux d'épargne moyen de 3,09 % et les Caisses d'épargne de 3,56 %.

A l'exception des Caisses Raiffeisen et des moyennes et petites banques locales, tous les autres groupes bancaires accusent une diminution au chapitre des obligations. Les dépôts effectués sous cette forme n'ascendent plus que 5967 millions de francs, soit un chiffre qui n'est plus guère supérieur à celui de

	1930	1931	1932
	<i>en millions de francs</i>		
Banques cantonales	47,670	47,287	35,897
Grandes banques	248,667	207,373	101,925
Importantes banques locales	38,191	32,945	18,435
Moyennes et petites banques locales	3,030	2,974	2,399
Caisses Raiffeisen	305	319	319
Caisses d'épargne	1,288	1,425	1,409

Le plus important des postes de l'actif est constitué par les créances hypothécaires qui s'élèvent à 8125 millions de francs. Le développement considérable de ce chapitre est dû avant tout à l'activité de l'industrie du bâtiment. Le taux hypothécaire moyen a diminué de 0,21 % et passe à 4,56 %. De 1930 à 1932 la réduction du taux hypothécaire a été de 0,53 %, tandis que celle du taux des obligations et dépôts d'épargne n'a été que de 0,48 %. Chez beaucoup d'instituts de crédit foncier le taux hypothécaire est descendu au-dessous du niveau d'avant-guerre. Nombre de banques estiment aujourd'hui inopportun de pousser la baisse de façon trop accentuée afin de pouvoir continuer à offrir un modeste rendement aux dépôts d'épargne et ne pas porter une atteinte trop grave au sentiment d'économie et d'épargne du peuple suisse. On constate que les intérêts en souffrance des créances hypothécaires ont augmenté de 0,51 % à 0,64 %. Néanmoins, la plupart des banques se déclarent satisfaites de la rentrée générale des intérêts.

Le mouvement général d'affaires reflète caractéristiquement le marasme économique et en partie aussi l'augmentation de la valeur de l'argent. Donnée en forme simple, le roulement a été le suivant pour les trois dernières années :

	1930	1931	1932
	<i>en millions de francs</i>		
Banques cantonales	47,670	47,287	35,897
Grandes banques	248,667	207,373	101,925
Importantes banques locales	38,191	32,945	18,435
Moyennes et petites banques locales	3,030	2,974	2,399
Caisses Raiffeisen	305	319	319
Caisses d'épargne	1,288	1,425	1,409

Pour 1932 le roulement a diminué de 132 milliards de francs et n'atteint plus au total que Fr. 160 milliards.

L'excédent brut de l'exercice pour l'ensemble des banques qui avait atteint 377 millions de francs pour les deux années précédentes est en diminution de 37 millions pour 1932, chiffre auquel les grandes banques participent à elles seules pour 30 millions de francs.

La courbe du niveau des frais d'administration qui avait monté de façon constante au cours des huit dernières années a baissé pour la première fois en 1932. Ces frais généraux sont de 148,2 millions de francs contre 156,9 millions l'année précédente. Les impôts et les droits de timbres sont en diminution de 4 millions à 23,2 millions de francs. Par rapport au chiffre du bilan, le pourcentage des frais d'administration est le suivant pour les différents groupes de banques : Banques cantonales 0,44 %, grandes banques 1,59 %, im-

la Caisse d'épargne. Les banques cantonales ont réduit les taux payés jusqu'à 3 ½ % et les grandes banques même jusqu'à 3 % temporairement, soit à un niveau qui n'avait plus été enregistré depuis 1905. Le taux moyen des obligations a été de 4,82 % en 1930, de 4,63 % en 1931 et de 4,39 % en 1932.

portantes banques locales 0,67 %, moyennes et petites banques locales 0,81 %, Caisses Raiffeisen 0,41 %, Caisses d'épargne 0,38 %.

Les pertes subies et les amortissements effectués ont été de 121,7 millions de francs. Les grandes banques y participent pour 90,6 millions, les banques cantonales pour 10,5 millions, les importantes banques locales pour 15,9 millions, les moyennes et petites banques locales pour 0,72, les Caisses Raiffeisen pour 0,15 et les Caisses d'épargne pour 3,6 millions de francs.

Le bénéfice net réalisé a fortement diminué et n'a jamais été si minime depuis 1906. Il a passé de 94,5 millions l'année précédente à 46,3 millions de francs seulement. Ce résultat défavorable provient en partie de l'action d'assainissement en faveur de la Banque d'escompte suisse à Genève. On constate au surplus que des 164 banques par actions, 79 ont maintenu le même dividende que précédemment pendant que 81 l'ont diminué de 1 % environ. Le dividende moyen payé a été de 5,2 % (5,76 % en 1931 et 7,46 % en 1930). Les dons aux institutions de bienfaisances atteignent une somme globale de 1,3 millions de francs (1,14 millions en 1930).

Quant aux réserves officielles qui étaient de 661 millions en 1931, elles se sont élevées à 675 millions à fin 1932. Les banques cantonales en possèdent 214 millions, les grandes banques 249 millions, les importantes banques locales 101 millions, les moyennes et petites banques locales 21 millions, les Caisses d'épargne 78 millions et enfin les Caisses Raiffeisen 9 millions de francs.

En guise de conclusion, on peut constater que le résultat de l'activité des banques suisses a été encore assez favorable pour l'année de crise 1932. D'une manière générale nos banques résistent efficacement aux répercussions de la crise et du marasme économique. A l'exception des grandes banques qui sont en retraite, les autres groupes de banques ont pu soit maintenir leurs positions soit même poursuivre un développement réjouissant comme c'est le cas en particulier pour les Caisses Raiffeisen. A l'exception de l'assainissement d'une grande banque de la place de Genève et de quelques difficultés qui se sont présentées dans l'une ou l'autre banque locale, aucune action extraordinaire de secours n'a été nécessaire en faveur de l'industrie bancaire suisse.

Si les Caisses Raiffeisen présentent les chiffres les plus modestes de la sta-

tistique bancaire suisse, elles forment néanmoins un des groupes bancaires au développement le plus constant et le plus robuste. Elles justifient ainsi leur droit absolu d'existence et montrent d'éclatante façon qu'elles répondent à un besoin réel. Il est particulièrement réjouissant de constater la confiance croissante dont elles sont l'objet de la part du public, en une période de crise des plus accentuées.

Le Dr Laur défend le franc suisse et l'étalon-or.

Le Dr Laur, directeur de l'Union Suisse des paysans, publie dans le numéro d'août du « Paysan suisse » un intéressant article sur la conférence économique de Londres à laquelle il a participé comme délégué officiel du Conseil fédéral.

Au sujet de la question monétaire, le distingué secrétaire agricole suisse s'exprime comme suit :

L'agriculture a recommandé à la Conférence de conserver l'or comme base des paiements internationaux et de la stabilisation des monnaies. L'attitude adoptée par les Etats-Unis a mis en échec les efforts tentés pour stabiliser les devises. En revanche, le groupement des pays qui ont constitué le « bloc de l'or » a renforcé la position du métal jaune, et la tenue du franc suisse peut être considérée comme assurée. Nous savons que l'idée de la dépréciation du franc suisse rencontre des partisans dans les milieux agricoles. Mais les délibérations qui ont eu lieu à Londres nous ont renforcé dans notre façon de voir, laquelle se résume en ces termes : pour l'agriculture comme pour d'autres milieux, les dangers que comporte la dépréciation de la monnaie sont beaucoup plus grands que les avantages que l'on pourrait en attendre. Nul n'est en mesure de dire exactement quelles seraient, pour l'agriculture, les conséquences d'une dépréciation de notre franc. En revanche, il est très vraisemblable que, dans un pays comme la Suisse, l'agriculture en subirait plus de dommages qu'elle n'en retirerait de bénéfice. De toute façon, on pourrait en attendre avec certitude un sensible relèvement du taux de l'intérêt. D'autre part, les pertes qui s'ensuivraient pour l'économie nationale considérée dans son ensemble ne sauraient guère faire l'ombre d'un doute : on verrait se majorer les dépenses alimentaires étrangères, tandis que nous retirerions moins de nos exportations, de sorte que le pouvoir d'achat de ces dernières décroîtrait, et que nous verrions fondre le produit des intérêts, primes d'assurance et autres, que nous verse l'étranger, sans parler d'autres conséquences du même genre. Il n'est pas jusqu'aux avantages que l'on en attendrait pour nos industries d'exportation qui ne seraient problématiques, car il faut compter que l'étranger chercherait à se prémunir contre les conséquences de la dépréciation de notre monnaie en ma-

jurant ses droits et en limitant les importations de nos articles. Nous n'avons donc aucune raison de reprocher au Conseil fédéral d'avoir donné pour instruction à ses délégués de défendre énergiquement le franc suisse et l'étalon-or. Au cas où la situation économique mondiale se ferait telle que la dépréciation de notre monnaie deviendrait inévitable, force serait à l'agriculture de la subir et de faire alors ses expériences. Nous ne pourrions que nous réjouir de voir les espoirs de ses partisans se réaliser. En revanche, nous estimons que les organisations agricoles devraient se garder de prendre sur elles la responsabilité d'une évolution de genre en sollicitant des mesures artificielles de nature à la favoriser.

Quelques mots de la hausse ou de la baisse

La hausse ou la baisse des valeurs mobilières a, sur les esprits, une influence si considérable, qu'on y veut chercher, à tort parfois, un critérium de la situation publique, similaire à la colonne de mercure, afin d'en faire un baromètre politique, industriel, social. On voit même des gens qui ne possédant aucun titre se passionnent cependant pour connaître et suivre le cours de la Bourse, et, souvent, on agit selon que la hausse se produit ou s'annonce, car, pour le public, la hausse, toujours favorable, fait gagner tout le monde, tandis que la baisse, toujours défavorable, ne fait gagner que quelques-uns... dicton souvent faux, en tout cas formulé beaucoup trop sommairement. Effectivement, la hausse, nous affirment les sociologues, n'est vraiment bonne que lorsqu'elle est continue et produite par une prospérité stable, normalement croissante, et non résultant de spéculations et d'engouements. Il en est de même pour la baisse, qui peut n'être pas mauvaise du tout, par exemple, lorsqu'elle arrête une hausse exagérée paralysant les capitaux et diminuant le rapport au préjudice de l'intérêt général. Il en est de ces oscillations comme de bien des choses : l'effet ne se rattache pas toujours à la cause apparente, mais parfois à une circonstance, pour ainsi dire, alluvionnelle. Ainsi, à telle grande cause qui, sur une vaste échelle et dans un marché large et bien fourni, devrait nécessairement produire tel effet attendu, se trouve souvent substituée, grâce à un marché restreint et à des opérations de petites envergures, telle cause incidente dont l'effet produit n'est plus en rapport avec la cause rationnelle à laquelle le public attribue cet effet : ainsi suffit-il d'une spéculation habilement menée, d'une panique souvent sourdement provoquée,

d'un engouement adroitement suscité pour amener de ces fluctuations factices, arbitraires, qui faussent et égarent l'opinion. La hausse, dit justement Courtois dans son traité des opérations financières « n'est féconde et heureuse qu'appuyée sur des faits stables, comme l'augmentation de productivité des valeurs à revenu variable, l'accroissement par l'épargne, du capital général du pays ». Donc, par elle-même la hausse n'est ni bonne ni désirable : c'est la cause de la hausse que l'on doit souhaiter sérieuse et durable.

La hausse ou la baisse est, en outre, encore augmentée et accélérée par les exagérations de mouvements produits par les efforts de la spéculation et par cet esprit singulier d'imitation, si souvent irréflecté, qui fait que les achats — comme les ventes — se multiplient d'eux-mêmes, se pressent et augmentent, fréquemment sans raison, ou tout au moins hors de toute mesure, d'où résulte que **lorsque tout le monde vend, tout le monde veut vendre et lorsque tout le monde achète, tout le monde veut acheter, alors que neuf fois sur dix il serait plus rationnel et plus prudent d'acheter quand tout le monde vend et de vendre quand tout le monde achète.** Nos agriculteurs n'ont-ils pas agi inconsidérément en s'obstinant à faire des achats de bétail à des prix excessifs de 2500-300 fr. la tête alors qu'ils auraient dû en vendre pour diminuer leurs dettes. Et la surproduction laitière dont on souffre actuellement n'est-elle pas encore une nouvelle preuve de l'engouement général auquel on cède trop facilement. Ajoutons encore que les plus grandes probabilités étant pour qu'après un mouvement dans un sens se produise un mouvement dans le sens contraire, vendre quand la hausse s'est produite, acheter quand la baisse a eu lieu, est une opération plus logique que la moutonnière opération contraire. Mais allez donc raisonner avec l'engouement ! V. R.

Glanures

Pour le premier semestre de l'année 1933, les Caisses Raiffeisen du canton d'Argovie accusent une augmentation des dépôts d'épargne de Fr. 833,265 soit de 4 %. Pour le premier semestre 1932, cette augmentation avait été de Fr. 1,469,000. Au 30 juin 1933, le total des dépôts d'épargne effectués dans les Caisses d'épargne argoviennes était de Fr. 22,593,000.—

La presse soleuroise relève qu'à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association suisse des reviseurs et experts

comptables qui a eu lieu à Soleure, un hommage spontané a été rendu à l'organisation de contrôle des Caisses Raiffeisen. Lors de la discussion générale, M. Erwin Walter, Balsthal, membre du Conseil d'administration de la Banque cantonale soleuroise, a parlé du système de revision simple et pratique que possèdent les Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel. L'excellente organisation des Caisses Raiffeisen, a ajouté encore M. Walter, est le meilleur gage du développement futur constant de ces coopératives de crédit agricole.

Le Bureau Central adresse chaque année un exemplaire du rapport annuel de l'Union à toutes les Fédérations Raiffeisen de l'Etranger. Les commentaires de ce rapport qui sont publiés dans les journaux des Fédérations respectives sont en général flatteurs pour les Caisses Raiffeisen suisses et de leur organisation centrale. C'est ainsi par exemple que l'Union a reçu d'une Fédération allemande la lettre que nous publions ci-dessous :

« Nous vous accusons réception du 30me rapport annuel de votre association, et vous remercions d'avoir bien voulu nous faire parvenir cet intéressant document.

Nous félicitons votre Union et les Caisses Raiffeisen suisses de la promptitude qui est apportée dans l'établissement des comptes et bilan et dans l'impression de la statistique annuelle. Le fait que tous les bilans ont été remis à la Centrale dans le délai fixé par les statuts témoigne non seulement de la capacité et de la compétence des caissiers des Caisses locales, mais il met également en relief le succès du travail d'éducateur que remplit votre Centrale.

Le rapport entier est un témoignage expressif de la force agissante des idées de Raiffeisen que vous avez toujours su appliquer dans leur sens le plus pur et avec extrêmement de succès. Puisse le développement actuel de votre organisation se poursuivre à l'avenir encore et le nombre des Caisses Raiffeisen suisses augmenter toujours, jusqu'à ce que chaque village puisse jouir des bienfaits d'une semblable organisation coopérative d'aide à soi-même. »

Si nous attachons un certain prix à cette appréciation, ce n'est pas parce qu'elle vient... d'Allemagne, mais parce qu'elle est celle d'une Fédération Raiffeisen des plus anciennes et des plus importantes, qui compte près de 4000 Caisses et parce qu'elle émane du pays qui fut celui de Raiffeisen et le berceau du mouvement coopératif qui est répandu aujourd'hui dans le monde entier.

Au 31 décembre 1932, la Caisse Centrale de crédit du Bøerenbond belge comptait 1,094 Caisses d'épargne et de crédit (Raiffeisen) affiliées, contre 1,089 en 1931. Le montant des dépôts atteignait 1,637 millions de fr. soit une diminution de 68 millions de fr. Les prêts accordés par les Caisses locales sont de l'ordre de 69 millions de francs ; ils s'élevaient à 71 millions de francs au cours de l'exercice précédent.

Il ressort du rapport présenté à l'assemblée générale que la marche de la Caisse Centrale et des Caisses locales poursuit son cours normal. Les Caisses de crédit mutuel belges ont fait preuve d'une grande prudence quand il s'agissait d'accorder du crédit. Il n'y a aucune raison d'inquiétude quant aux prêts consentis ; les remboursements s'effectuent régulièrement, quoique de nombreux emprunteurs doivent faire de très sérieux efforts pour remplir leurs obligations. En résumé toute l'organisation de crédit poursuit son activité d'une façon normale, ce qui est une constatation importante en ces temps de crise.

Le chancelier Hitler ayant proclamé que la restauration de l'agriculture allemande constituerait un des points primordiaux de son programme d'activité, l'Union Centrale des coopératives agricoles du Reich, groupant plus de 35,000 organisations agricoles diverses (dont 20,000 Caisses Raiffeisen), s'est ralliée au drapeau à la croix gammée et a décidé de soutenir le nouveau gouvernement national.

Hitler a alors confié la présidence de l'Union des Coopératives agricoles du Reich à M. Walter R. Darré, ministre d'Etat. En prenant possession de ses fonctions, le nouveau président Darré a lancé une proclamation condamnant l'appel constant des milieux agricoles à l'aide de l'Etat et faisant l'apologie de l'aide par soi-même. Il déclara en particulier :

« Les coopératives agricoles de tous genres ont été dès le début un des piliers de la corporation. Sous le régime du libéralisme, les coopératives agricoles ont pratiqué une politique pernicieuse de subvention contraire à leurs principes fondamentaux et à leurs vieilles traditions. Je me réfère en particulier au programme de secours agricole par lequel on a cru pouvoir sauver l'agriculture. Des millions ont été ainsi dilapidés sans qu'un résultat pratique effectif ait été obtenu. Ils n'ont fait que creuser toujours plus le fossé séparant les villes des campagnes. Une grande partie de ces subventions est restée du reste dans les rouages administratifs. Nous devons nous affranchir une fois pour toute de cette politique subven-

tionniste. Les paysans ne sauraient que faire de ces « pourboires ». Ce qu'il leur faut, c'est un droit d'existence. Nous devons revenir aux antiques principes éprouvés de l'aide à soi-même, au sentiment profond de la responsabilité personnelle et de l'administration individuelle. »

Nécrologie

GUSTAVE DUTOIT Président de la Caisse de Corsier-Corseaux (Vaud)

Le 1er août dernier, est décédé après une courte maladie, M. Gustave Dutoit, syndic à Corsier, Président de la Caisse de crédit mutuel de Corsier-Corseaux.

Le défunt fut un Raiffeiseniste convaincu et donna le meilleur de son temps à la Caisse qu'il présida pendant 19 ans, soit dès sa fondation, le 7 mars 1914, jusqu'à sa mort.

Homme pondéré, très entendu en affaires de finances, discret, impartial, jouissant d'une confiance absolue, M. Dutoit possédait toutes les conditions que nécessite la direction d'une Caisse de crédit mutuel. Dès l'abord, il avait compris qu'une telle institution, basée sur des principes chrétiens et sur la confiance mutuelle, serait de nature à rendre de grands services à la population agricole et viticole de la contrée. Il s'y donna tout entier et eut la satisfaction de voir se réaliser le développement progressif de l'œuvre qui lui tenait à cœur. Il ne se laissa jamais décourager par les déceptions et les difficultés inhérentes à une entreprise de ce genre. Fidèle au poste qui lui avait été dévolu, il suivait avec intérêt les affaires en cours, recevait avec bonhomie les sociétaires en quête d'un emprunt, discutait avec eux, les conseillait et ne craignait pas à l'occasion de répondre par un refus catégorique aux propositions jugées irrécevables. Il n'était d'ailleurs pas autocrate de nature et prenait rarement une décision sans en référer à ses collègues du Comité.

A chaque élection statutaire à laquelle était soumise la série sortante dont faisait partie M. Dutoit, celui-ci était réélu par acclamation et à l'unanimité de l'assemblée. On ne concevait pas que la Caisse de Corsier puisse avoir un autre Président et à le voir si vigoureux, malgré ses 68 ans, jamais l'on ne songea à lui trouver un successeur. Son nom restera attaché à l'histoire de la Caisse qu'il a servi avec fidélité.

M. Gustave Dutoit était bien connu des Raiffeisenistes Vaudois, non seulement parce qu'il était assidu aux assemblées de délégués, mais par le fait qu'il fit partie du Comité de la Fédération Vaudoise pendant 10 ans, du 12 avril 1921 au 25 avril 1932. Il en a été le secrétaire-caissier du 11 juin 1921 au 2 mars 1926.

M. Dutoit s'intéressait vivement aussi aux choses de l'Union Suisse, et assistait presque chaque année aux congrès annuels.

Ed. B.



Le nouveau bâtiment que vient d'inaugurer la Caisse Raiffeisen d'Erlinsbach (Soleure)

Cette construction simple et de bon goût, sans luxe tapageur, renferme une salle d'attente et des bureaux spacieux à l'usage de la Caisse. Elle contient également une salle pour les séances des organes administratifs, une chambre forte modernement installée, avec des casiers pour la clientèle, et un appartement pour le caissier qui est au service exclusif de l'Association.

Fondée en 1903, la Caisse d'Erlinsbach compte actuellement 220 sociétaires. Son bilan est de 2,3 millions de francs et elle dispose de Fr. 66,385 de réserves. C'est la plus importante des Caisses soleuroises. Elle exerce son activité dans un village essentiellement agricole qui compte 1800 habitants.

L'Union compte actuellement 8 Cais-

ses affiliées qui possèdent un bâtiment qui leur est propre. Ce sont les importantes sections de Waldkirch, Mörschwil, Mels, Muolen (St-Gall), St-Antoine (Fribourg), Roggwil (Thurgovie), Munster (Lucerne) et enfin Erlinsbach (Soleure). On estime que lorsqu'une Caisse possède un chiffre de bilan de 2 à 3 millions au minimum et dispose d'au moins 50 à 100,000 francs de réserves, elle peut, selon les circonstances, envisager l'achat ou la construction d'un modeste bâtiment pour s'installer définitivement. Il est bien entendu cependant que ceci ne doit porter aucune atteinte aux principes fondamentaux de Raiffeisen et surtout aussi ne pas nuire à l'application de taux favorables aux sociétaires.

Tribune libre

Intervention dans une faillite, sursis concordataire, etc.

Demande :

La procédure d'assainissement agricole vient d'être officiellement ouverte contre un de nos débiteurs. Veuillez bien nous indiquer quelles mesures nous devons prendre pour la défense de nos intérêts. D. V.

Réponse :

La première chose à faire est d'annoncer votre créance à l'autorité désignée par la publication dans la *Feuille officielle*.

Cette intervention peut être effectuée d'après le schéma suivant :

Au Greffe du Tribunal
Riantmont.

Monsieur le greffier,

Procédure d'assainissement agricole en faveur de M. Emery Léon, Riantmont.

Veuillez prendre note que nous intervenons dans la procédure d'assainissement ouverte en faveur de M. Léon Emery pour la créance ci-après désignée :

Notre prêt du 15 juin 1930, cautionné solidairement par MM. Collex Ernest et Collex Pierre, l'Etrivaz.

Fr. 2,000.— capital restant dû au 30 décembre 1932,

75.— intérêt à 5 % du 1er janvier 1933 au 30 septembre 1933

—.— commission.

2.50 nos frais divers

Fr. 2,077.50 total. plus les intérêts à 5 %, courant dès le 30 septembre 1933.

Agrérez,

L'intervention faite, le comité de direction devra examiner attentivement la situation créée. On peut s'adresser directement aux cautions pour obtenir la couverture ou la reprise du compte.

A titre de renseignement, nous rappelons qu'aux termes de la loi du 13 avril 1933, l'autorité de concordat qui ouvre la procédure officielle d'assainissement accorde au débiteur un sursis d'assainissement de six mois au maximum. Pendant ce temps, aucune poursuite ne peut être exercée contre le débiteur.

L'autorité de concordat (dans la plupart des cantons le président du tribunal) nomme un commissaire.

Celui-ci dresse l'inventaire des biens du débiteur et estime ceux qui ne sont pas garantis par un gage immobilier ou un engagement de bétail. Il invite le débiteur à se prononcer sur les créances produites et avise les cautions.

Le commissaire transmet ensuite le dossier à l'institution de secours agricole. Celle-ci est tenue dans le délai de deux mois de procéder à l'estimation des gages immobiliers, de se prononcer sur la nature et le montant des secours qu'elle est en mesure d'octroyer aux débiteurs et de faire des propositions générales quant aux mesures d'assainissement à prendre. Elle consulte le débiteur et le commissaire; elle délibère en tant que de besoin avec les créanciers et les cautions, et prend les autres dispositions qui lui permettent de se faire une opinion.

Sitôt reçu le rapport de l'institution de secours agricole le commissaire rend une ordonnance relative aux créances couvertes et non couvertes. Cette ordonnance est communiquée au débiteur et aux créanciers gagistes intéressés. D'entente avec le débiteur, le commissaire soumet à l'autorité de concordat le projet relatif au concordat des créanciers chirographaires.

Enfin, l'autorité de concordat statue à la suite de débats oraux auxquels elle convoque le débiteur, les créanciers, les cautions, le commissaire et un représentant de l'institution de secours agricoles.

Réalisation d'un compte débiteur

Demande :

Je crois que vous rendriez un service à beaucoup de caissiers et comités en indiquant la façon de procéder pour réaliser un compte débiteur garanti par cautionnement.
L. St.

Réponse :

Voilà, dans ses grandes lignes, la marche normale à suivre pour la réalisation d'un compte débiteur garanti par des cautions :

1. vous dénoncez le compte au débiteur et aux cautions, c'est-à-dire que vous le mettez en demeure, par lettre chargée, de vous rembourser le compte en capital et intérêts, dans le délai de 4 semaines.

2. si le remboursement n'a pas lieu dans le délai ainsi imparti, vous lancez immédiatement un commandement de payer au débiteur (par l'Office des poursuites). Dans la règle, on fixe également en ce moment un dernier délai de 15 jours à 3 semaines aux cautions, pour répondre à leurs engagements et payer le compte.

3. si les cautions ne s'exécutent également pas dans ce nouveau délai, on lance également un commandement de payer.

4. une fois commencées, les poursuites doivent être poursuivies sans aucune interruption, contre le débiteur et les cautions, jusqu'au paiement intégral. La façon d'exercer les poursuites est indiquée sur les différents formulaires de réquisition que l'on obtient de l'Office de poursuites. Il y a donc d'abord le commandement de payer, puis la réquisition de saisie, et ensuite la réquisition de vente.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall
Lausanne. — Imprimerie A. Bovard-Giddey

Extrait des délibérations de la séance du Comité de direction de l'Union du 20 juillet 1933

1. Les conditions d'adhésion ayant été dûment remplies, le Comité prononce l'admission dans l'Union des nouvelles Caisses suivantes : **Sembracher, Martigny-Combe, Agarn, Zermatt, et Salvan** (Valais). **Bönigen** (Oberland-bernois).

Depuis longtemps, le Valais occupe le premier rang des cantons suisses en ce qui concerne le nombre des sections. Ensuite des nouvelles fondations désignées ci-dessus, il compte actuellement 101 Caisses Raiffeisen !

2. L'approbation est donnée, après étude approfondie des motifs à l'appui, à 14 demandes de crédits spéciaux des Caisses affiliées, portant sur une somme globale de Fr. 495,000.—.

3. La Direction de l'Union présente le bilan intermédiaire de la **Caisse centrale**, dressé au 30 juin 1933.

Ce bilan présente un chiffre de 40,04 millions de francs, en augmentation de Fr. 1,1 million sur celui du 31 décembre 1932. Les différents chapitres du bilan n'accusent pas de changements notables. Si les dépôts des Caisses affiliées ont quelque peu diminué, le déficit a été par contre largement compensé par les nouveaux placements des particuliers, des diverses organisations économiques et des fédérations agricoles. Le service de la Caisse d'épargne, nouvellement introduit, continue aussi à se développer normalement.

Le mouvement général d'affaires pour le premier semestre a atteint 183,7 millions de francs, ce qui représente une diminution de 2,5 millions par rapport au 1er semestre de l'année dernière.

4. La situation générale du marché de l'argent fait l'objet d'une discussion étendue. L'instabilité actuelle permet difficilement de déterminer l'évolution future des taux. On ne peut que déplorer que sous l'impulsion de quelques grandes banques, une certaine tendance à la hausse se manifeste de nouveau sur les taux créanciers, risquant de paralyser l'application dans les milieux ruraux, de taux débiteurs en rapport avec la situation difficile actuelle. Il est nécessaire que les institutions financières servant le crédit agricole puissent obtenir dans leurs propres milieux des dépôts à des taux au-dessous de 4 % si l'on veut que le taux hypothécaire de 4 % puisse petit à petit se généraliser. La fixation de taux débiteurs plus ou moins avantageux dépend dans une large mesure du degré de solidarité pro-

fessionnelle que manifestent les classes agricoles aisées.

5. Un certain nombre de rapports de revision donnant lieu à des critiques spéciales sont mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures d'assainissement envisagées par le Bureau central.

6. Il résulte d'un rapport détaillé qui est présenté à ce sujet que les deux organes de l'Union, le « Raiffeisenbote » en langue allemande et le « Messenger Raiffeisen » son confrère romand, paraissent actuellement à 9462 respectivement à 3236 exemplaires. Par rapport à l'an dernier, le nombre des abonnés a augmenté dans la proportion de 454 pour le bulletin en allemand et de 182 pour le bulletin en langue française.

Echos et critiques

A propos de l'activité des caisses cantonales de secours aux paysans obérés.

Le Bureau de l'Union a reçu de la commission cantonale de secours aux paysans obérés du canton de Fribourg une requête dont voici l'essentiel :

« Nous constatons que dans certaines régions de notre canton, les caisses affiliées à votre centrale demandent des amortissements assez considérables aux agriculteurs dont la situation est quelque peu gênée.

« Nous nous permettons de relever ce fait et de vous faire remarquer qu'il n'est pas dans l'intérêt des établissements de crédit de demander des amortissements élevés en cette période critique.

« En effet si les banques et établissements de crédit brusquent leurs débiteurs, la situation deviendra encore plus grave qu'elle ne l'est déjà et nous nous verrions obligés, dans de nombreux cas, de proposer sans autre l'application de la procédure officielle de l'arrêté fédéral de 13 avril 1933 prévoyant le sursis pour remboursement des capitaux. Toutefois nous préférons ne pas nous trouver dans l'obligation d'appliquer cette mesure trop souvent car nous nous rendons bien compte qu'elle nuirait au crédit agricole en général et non seulement au crédit individuel des requérants en question ».

Les Caisses Raiffeisen fribourgeoises voudront bien prendre note de ce désir exprimé par la Fondation cantonale de secours en faveur des paysans obérés.

Il convient cependant de constater que d'une manière générale nos Caisses Raiffeisen ont plutôt la tendance à être trop magnanimes que trop sévères en ce qui concerne l'encaissement des amortissements. En principe, nous sommes d'avis que l'amortissement est une nécessité et qu'on ne saurait rationnellement y renoncer entièrement, même à l'heure difficile actuelle. Nous attribuons en effet à l'amortissement une fonction éducative de haute importance

en ce sens qu'il constitue un stimulant pour le débiteur et une décharge successive des engagements des cautions. Certes, nous ne voulons pas dire que lorsqu'il s'agit de débiteurs sobres qui se trouvent dans une situation précaire sans qu'il y ait faute de leur part des modifications au plan initial d'amortissement ne soient pas justifiées. La rédaction de nos actes de cautionnement confère aux comités la latitude de prendre des décisions à ce sujet en tenant compte des circonstances. En ce qui concerne les intérêts, il va sans dire qu'un établissement de crédit qui veut conserver la confiance de ses déposants doit les exiger ponctuellement aux échéances. Sur ce point il n'y a pas à transiger.

Ensuite du rayon d'activité restreint qui permet aux Comités de surveiller continuellement les débiteurs, les Caisses Raiffeisen sauront certainement, aujourd'hui comme par le passé, tenir compte des besoins de chacun de leurs débiteurs.

Les efforts conjugués dans ce sens des établissements de crédit et des fondations cantonales de secours sont certainement susceptibles, dans la plupart des cas, de maintenir l'exploitation, sans que le recours aux mesures juridiques soit nécessaire. Nous félicitons vivement la Commission cantonale de secours du canton de Fribourg de n'appliquer la procédure officielle d'assainissement que dans des cas exceptionnels. Toutes les fondations ou Caisses cantonales de secours aux paysans obérés ne semblent malheureusement pas s'inspirer de ce bon principe. Un usage trop étendu de la procédure extraordinaire d'assainissement prévue par l'arrêté fédéral du 13 avril 1933 risque d'avoir des conséquences graves pour le crédit agricole. On peut en constater déjà ici ou là des manifestations caractéristiques. Il nous semble que l'aide aux paysans doit se concevoir autrement que par le recours d'emblée à un concordat. Appliquées outrancièrement, les mesures juridiques pourraient bien nuire gravement au crédit agricole et rendre de plus en plus difficile à l'avenir aux paysans l'obtention d'un crédit avantageux.

ooo

Où conduit l'isolement et une liquidité insuffisante

La *Tribune de Lausanne* relate que le Crédit Mutuel d'Ormont-Dessus (Vaud) a décidé de suspendre son activité et de demander un sursis concordataire pour faciliter la liquidation.

Le Crédit Mutuel d'Ormont-Dessus ne fait naturellement pas partie de l'Union.

Il s'agit là d'une Caisse isolée, qui n'est affiliée à aucune organisation centrale et dont l'activité n'est pas soumise aux révisions professionnelles telles que les connaissent les Caisses Raiffeisen suisses.

A différentes reprises, l'Union avait proposé à l'époque à la Caisse de s'affilier à l'Union afin de garantir sa marche normale.

Le Crédit mutuel d'Ormont-Dessus se trouve aux prises avec une crise de trésorerie. Il semble s'être engagé au dessus de

ses capacités financières normales. Du fait des temps difficiles, les débiteurs ne peuvent rembourser les sommes qui leur ont été prêtées, tandis que, d'autre part, quelques créanciers, alarmés par cette situation, insistent pour le remboursement de leurs dépôts. Isolée, sans appui d'une organisation centrale forte, sans disponibilités, la Caisse était fatalement à la merci des événements.

Devant cette victime, les Caisses Raiffeisen suisses sentiraient mieux encore le privilège que leur confère leur qualité de membre d'une association nationale forte chargée de la révision professionnelle périodique et disposant d'une Caisse centrale pour régulariser les besoins d'argent. Isolée, une Caisse est assujettie fatalement aux événements accidentels et aux vicissitudes du temps. L'impasse dans laquelle risquent d'aboutir un jour ou l'autre ces Caisses de Crédit qui naviguent sans contrôle, en marge du mouvement raiffeiseniste, risque de porter du discrédit sur le mutualisme de

crédit en général. C'est pourquoi l'Union a toujours revendiqué avec tant d'insistance, depuis de longues années déjà, l'institution de la révision obligatoire pour les instituts financiers et en particulier pour les coopératives de crédit à responsabilité illimitée.

Errata

L'article « Dans le brouillard de la crise » paru en tête du No d'août renfermait malheureusement un certain nombre de coquilles, par exemple vices pour risques, matière pour lumière, allumer pour animer, etc. qui rendaient certains passages difficilement compréhensibles.

Nous présentons nos excuses à l'auteur de l'article. Nos aimables lecteurs auront déjà sans doute corrigé d'eux-mêmes ces lapsus.

Ce sont ceux qui commandent qui font le moins de bruit.

Développement des Caisses Raiffeisen suisses 1903-1932

Tableau graphique de l'augmentation du bilan

